

Gestion d'actifs 1832 S.E.C.

Ce document contient des renseignements essentiels sur FNB actif d'innovations et de perturbations Dynamique. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus de ce fonds négocié en bourse (FNB). Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec Gestion d'actifs 1832 S.E.C. (le « gestionnaire ») au 1-800-268-8186 ou invest@dynamic.ca ou visitez le www.dynamic.ca.

Avant d'investir dans un FNB, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Date de création du FNB:	10 janvier 2025	Gestionnaire du fonds :	Gestion d'actifs 1832 S.E.C.
Valeur totale au 10 janvier 2025:	s. o. – nouveau fonds	Gestionnaire de portefeuille :	Gestion d'actifs 1832 S.E.C.
Ratio des frais de gestion (« RFG ») :	s. o. – nouveau fonds	Distributions :	annuellement

Information sur les opérations (12 mois se terminant le 10 janvier 2025)

Symbole boursier :	DXID	Volume quotidien moyen :	Cette information n'est pas disponible, car il s'agit d'une nouvelle série
Bourse :	TSX	Nombre de jours de négociation :	Cette information n'est pas disponible, car il s'agit d'une nouvelle série
Monnaie :	Dollars canadiens		

Information sur l'établissement du prix (12 mois se terminant le 10 janvier 2025)

Cours du marché :	Cette information n'est pas disponible, car il s'agit d'une nouvelle série	Écart acheteur-vendeur moyen :	Cette information n'est pas disponible, car il s'agit d'une nouvelle série
Valeur liquidative (NAV) :	Cette information n'est pas disponible, car il s'agit d'une nouvelle série		

Pour obtenir les versions à jour du Bref aperçu, de l'Information sur les opérations et de l'Information sur l'établissement du prix, visitez le www.dynamic.ca.

Dans quoi le FNB investit-il ?

Le FNB investit dans un portefeuille constitué principalement de titres de participation de partout dans le monde, qui peuvent tirer profit de technologies novatrices ou de modèles d'affaires axés sur les nouvelles technologies.

Il peut s'agir, sans s'y limiter, de sociétés qui tentent : i) de mettre au point ou de produire des technologies novatrices; ii) d'utiliser de nouvelles technologies pour perturber des marchés, des méthodes, des secteurs d'activités ou des produits établis; iii) de devenir des chefs de file dans de nouveaux secteurs d'activités ou dans des secteurs émergents; ou iv) d'utiliser de nouveaux modèles d'affaires, procédés ou de nouvelles technologies pour obtenir un avantage concurrentiel.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du FNB 10 janvier 2025. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 10 janvier 2025)

Cette information n'est pas disponible parce que le FNB est nouveau

Répartition des placements (au 10 janvier 2025)

Cette information n'est pas disponible, car il s'agit d'un nouveau FNB.

Quels sont les risques associés à ce FNB?

La valeur du FNB peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés au FNB est de regarder la variations de son rendement, c'est-à-dire la « volatilité ».

En général, le rendement des FNB très volatils varie beaucoup. Ces FNB peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des FNB peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces FNB risquent moins de perdre de l'argent.

Évaluation du risque

Le gestionnaire estime que la volatilité de ce FNB est **moyen**.

Puisqu'il s'agit d'un nouveau FNB, le niveau de risque ne constitue qu'une estimation faite par Gestion d'actifs 1832 S.E.C. En règle générale, ce niveau tient compte de la variation du rendement du FNB d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du FNB et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent. Un FNB dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du FNB, consultez la rubrique « Facteurs de risque » dans le prospectus du FNB.

Aucune garantie

Ce FNB n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du FNB?

Cette section vous indique le rendement des parts du FNB depuis sa création.

Rendements annuels

Cette section vous indique le rendement des parts du FNB au cours des dernières années civiles. Cependant, l'information n'est pas disponible parce que le FNB est nouveau.

Meilleur et pire rendement sur 3 mois

Cette section indique le meilleur et le pire rendement des parts du FNB sur 3 mois. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le parts en \$ CA du FNB est nouveau.

Rendement moyen

Cette section vous indique la valeur et le taux de rendement annuel composé d'un placement hypothétique de 1 000 \$ dans des parts du FNB. Cependant, l'information n'est pas disponible, le FNB n'ayant pas été en activité pendant douze mois consécutifs.

Négociation des parts de FNB

Les FNB détiennent un ensemble de placements, comme le font les organismes de placement collectif (souvent appelés fonds communs de placement), mais leurs parts se négocient à la bourse, comme des actions. Voici quelques points à retenir lorsque vous négociez des parts de FNB.

Établissement du prix

Les parts de FNB ont deux types de prix : le cours du marché et la valeur liquidative (NAV).

Cours du marché

- Les parts de FNB sont achetées et vendues en bourse au cours du marché, lequel peut varier tout au long du jour de bourse. Des facteurs comme l'offre, la demande et la variations de la valeur des placements du FNB peuvent changer le cours du marché.
- Vous pouvez obtenir les cours affichés en tout temps durant le jour de bourse. La cote vous indique le **cours acheteur** et le **cours vendeur**.
- Le cours acheteur est le cours le plus élevé qu'un acheteur accepte de payer si vous souhaitez vendre vos parts. Le cours vendeur est le cours le plus bas auquel un vendeur accepte de vendre des parts si vous voulez en acheter. La différence entre ces cours est appelée « **écart acheteur-vendeur** ».
- En général, plus cet écart est petit, plus le FNB est liquide. Cela signifie qu'il est plus probable que vous obteniez le prix que vous espérez.

Valeur liquidative (NAV)

- Comme les organismes de placement collectif, les FNB ont une valeur liquidative. Celle-ci est calculée après la fin de chaque jour de bourse et qui correspond à la valeur des placements du FNB à ce moment précis.
- La valeur liquidative sert à calculer l'information financière communiquée, comme les rendements présentés dans ce document.

Ordres

Une opération s'effectue principalement de deux manières : par un ordre au marché ou par un ordre à cours limité. Un ordre au marché vous permet d'acheter ou de vendre des parts au cours du marché. Un ordre à cours limité vous permet de fixer le prix auquel vous acceptez d'acheter ou de vendre des parts.

Moment de l'opération

En général, le cours du marché fluctue davantage vers le début et la fin du jour de bourse. Il est donc préférable de passer un ordre à cours limité ou d'exécuter l'opération à un autre moment.

À qui le FNB est-il destiné?

Aux investisseurs qui :

- cherchent à obtenir un potentiel de croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de participation de sociétés qui peuvent tirer profit de technologies novatrices ou de modèles d'affaires axés sur les nouvelles technologies.;
- acceptent une certaine variabilité du rendement et investissent à long terme..

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un FNB. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le FNB dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre FNB dans un compte non enregistré, les distributions du FNB s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Cette section présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du FNB. Les frais (y compris les commissions de suivi) peuvent varier d'un FNB à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les FNB et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Courtages

Il se pourrait que vous ayez à payer une commission chaque fois que vous achetez ou vendez des parts du FNB. Les commissions peuvent varier selon le cabinet de courtage. Certains offrent des FNB sans commission ou exigent un investissement minimal.

2. Frais du FNB

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du FNB.

Les frais du FNB se composent des frais de gestion, des frais d'exploitation et des frais de transactions. Les frais de gestion annuels du FNB correspondent à 0,70 % de sa valeur. Puisque ce FNB est nouveau, les frais d'exploitation et de transactions ne sont pas encore connus.

Aucune prime de rendement n'a été payée à Gestion d'actifs 1832 S.E.C. à l'égard des parts non couvertes en CAD du FNB, puisque la série existe depuis moins d'un an. La prime de rendement est calculée selon la méthode indiquée dans le prospectus simplifié. Évaluée et comptabilisée chaque jour, la prime de rendement est calculée à la fin de l'année civile sur la moyenne de la valeur liquidative de fin de mois et versée dans les 30 jours suivant la fin de l'année civile.

Commission de suivi

La commission de suivi est une commission courante. Elle est versée tant que vous possédez des parts du FNB. Elle couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent. Ce FNB ne facture pas de commission de suivi.

3. Autres frais

Frais	Ce que vous payez
Frais d'administration	Un montant convenu entre le gestionnaire et le courtier désigné ou un courtier peut être imposé afin de compenser certains frais d'opérations associés à une émission, à un échange ou à un rachat de parts du FNB. Ces frais ne s'appliquent pas aux porteurs de parts qui achètent et vendent leurs parts par l'entremise des services de la TSX.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit d'annuler votre souscription ou acquisition dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou d'une acquisition ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus, l'aperçu du FNB ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse.

Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus et d'autres documents d'informations du FNB, communiquez avec le gestionnaire ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du FNB constituent les documents légaux du FNB.

Gestion d'actifs 1832 S.E.C.
40, rue Temperance, 16^e étage
Toronto, Ontario M5H 0B4

Sans frais : 1-800-268-8186
Courriel : invest@dynamic.ca
Site Web : www.dynamic.ca